

CABINET BRICE RENAUD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 11 Avenue du Parc Borély 13008 Marseille

RCS MARSEILLE : 912 960 192

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 septembre 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 9 septembre,
A 10h.

Monsieur Brice RENAUD,
Demeurant 11 Avenue du Parc Borély Marseille 8e,
Associé unique de la société CABINET BRICE RENAUD,

A pris la décision suivante :

1. Transformation de la Société en société à risque limité,
2. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
3. Nomination du Gérant,
4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. Transformation de la société

Conformément aux dispositions des articles L. 227-3 et L. 210-6 du Code de commerce, il est décidé de transformer la Société, actuellement constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), en Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), sans création d'une personne morale nouvelle.

Conditions de la transformation

La transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Les capitaux propres étant au moins égaux au capital social, la transformation peut être valablement décidée.

Il est rappelé que cette transformation n'entraîne pas la nomination d'un commissaire à la transformation.

2. Adoption des statuts de la SARLU

L'associé unique adopte les statuts de la Société sous sa nouvelle forme de Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), tels qu'annexés à la présente décision, qui remplacent intégralement les statuts antérieurs.

3. Nomination de la gérance

Il est décidé de nommer en qualité de gérant de la Société :

Monsieur Brice RENAUD demeurant 11 avenue du Parc Borély, 13008 Marseille, née le 15 janvier 1989 à Marseille, pour une durée indéterminée.

Le gérant déclare accepter ses fonctions et n'être atteint d'aucune interdiction ou incompatibilité prévue par la loi.

4. Formalités et pouvoirs

Pouvoir est donné à Brice RENAUD, associé unique et nouveau gérant pour effectuer toutes formalités légales et administratives liées à la présente transformation.

Les présentes décisions seront déposées au greffe du tribunal de commerce compétent et feront l'objet des publications légales prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, l'associé a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille le 9 septembre 2025,
L'associé unique

Monsieur Brice RENAUD

